



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 MARS 2023, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Valérie Léveillé à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur la tenue des séances du conseil municipal.

DONNÉ À CHERTSEY ce 22^e jour du mois de mars 2023.

Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière